

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VERSEMENT DE L'AVANCE DES AIDES PAC 2021

Mont-de-Marsan, le 09/11/2021

Le versement des avances du premier pilier des aides PAC 2021 a été engagé à partir du lundi 18 octobre, soit dès le premier jour ouvrable permis par la réglementation européenne.

Ces avances portent sur les aides découplées (paiement de base, paiement redistributif, paiement vert et paiement en faveur des jeunes agriculteurs) ainsi que la plupart des aides couplées animales (aides aux bovins allaitants et laitiers, aides ovines et aides caprines).

Pour le département des Landes, 99,6 % des 3 867 bénéficiaires ont reçu leur avance pour un montant global de près de 28,4 M€.

En raison du contexte sanitaire cette avance représente 70 % du montant final de l'aide au lieu des 50 % habituels.

Le paiement du solde des aides PAC 2021 interviendra à partir de la mi-décembre selon un calendrier normal et pour ceux qui ont contractualisé une certification maïs OCACIA en février 2022.

Contact :

DDTM des Landes – service économie agricole

Tél : 05.58.51.31.32

Mail : ddtm-sea@landes.gouv.fr